

Membre de la BRVM

CGF BOURSE

Société de Gestion et d'Intermédiation agréée

LETTRE MENSUELLE

N° 118 - Juillet 2009

ANALYSE BOURSIERE

La BRVM redresse la barre et revient à la hausse à plus de 10%

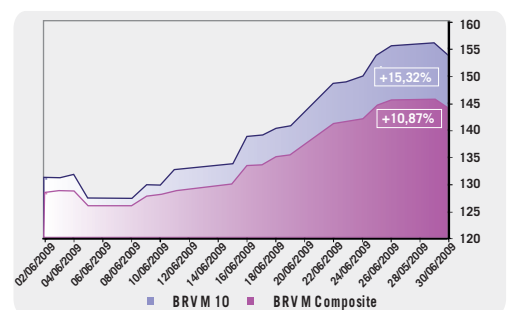
Après des baisses mensuelles successives observées depuis le début de l'année, la BRVM revient en forte hausse à la fin du 1^{er} semestre 2009. En effet, les indices **BRVM 10** et **BRVM Composite** progressent respectivement, de 15,32%, à 153,56 points et 10,87% à 144,01 points. La BRVM a été tirée principalement par les fortes plus values enregistrées par les titres de capital SOGB CI (+107,53%), SAPH CI (+81,47%), ETI (+70,27%), PALM CI (+60%), SGB CI (+21,32%) et BICI CI (+20,80%). En conséquence, la capitalisation boursière des valeurs composant l'indice BRVM 10 et celle de l'ensemble des titres cotés, affichent des bonds significatifs de 15,32%, à 2 160 milliards de Fcfa et 10,88%, à 2 970 milliards de Fcfa, respectivement. Le **marché obligataire**, peu dynamique, laisse apparaître une capitalisation boursière de 542 milliards de Fcfa.

Au total, le **marché des actions** présente 1 095 645 titres négociés pour une valeur globale de 1 980 010 737 Fcfa.

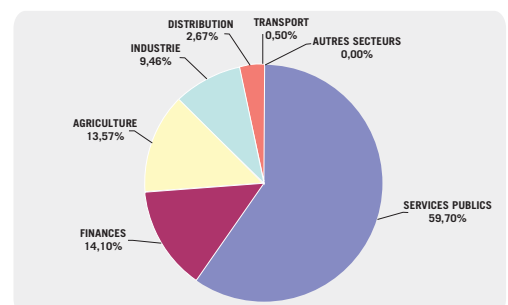
Le secteur « **Finances** » enregistre 1 033 241 titres négociés pour une valeur totale de 279 millions de Fcfa (14,1% de la valeur mensuelle du marché). ETI reste le titre le plus dynamique avec 1 026 872 titres échangés, soit 99,38% du volume sectoriel. L'action du groupe Ecobank amorce une tendance haussière et termine le mois de juin à 63 Fcfa, soit un gain mensuel de 70,27%. Cette progression d'ETI s'explique par la forte demande du titre observée depuis quelques semaines sur le marché. SGB CI et BICI CI, quant à elles, enregistrent des plus values mensuelles de 21,32%, à 41 250 Fcfa et 20,8%, à 30 200 Fcfa, respectivement, tandis que SAFCA CI perd 7,25%, à 32 000 Fcfa.

Le secteur « **Agriculture** » totalise 27 688 titres transigés, soit 2,53% du volume mensuel du marché. Le secteur enregistre la plus forte hausse mensuelle à travers le titre SOGB CI qui affiche une forte progression de 107,53%, à 27 000 Fcfa. Cette valeur a davantage suscité l'intérêt des investisseurs d'autant plus qu'au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 juin dernier, SOGB CI a révisé, à la hausse, le montant de son dividende net à distribuer pour le compte de l'exercice 2008. Celui-ci passe de 1 850 Fcfa à 2 070 Fcfa et sera mis en paiement à partir du 27 juillet 2009 avec une cotation ex-dividende le 23 juillet 2009. Au-delà des performances affichées par SOGB CI, cette annonce a été saluée par les actionnaires et les autres investisseurs et a entraîné une ruée vers le titre contribuant ainsi à tirer son cours encore plus vers le haut. SAPH CI et PALM CI offrent également des plus values substantielles de 81,47%, à 18 510 Fcfa et 60%, à 8 000 Fcfa, respectivement. Les performances publiées par SAPH CI ont certainement encouragé les investisseurs. En effet, la Société Africaine de Plantation d'Hévéa affiche, sur l'exercice 2008, un résultat net de 19,97 milliards de Fcfa, en hausse de 35,05% par rapport à celui de 2007. De plus, l'entreprise a distribué à partir du 12 juin, un dividende net annuel de 1 056,6 Fcfa, soit un rendement de 5,71% à fin juin. Pour sa part, PALM CI vient de signer le 16 juin dernier, un projet de fusion par voie d'absorption de la société PH CI. Cette opération intervient après la cession, en avril dernier, à SAFCA CI par PALM CI de la totalité de ses parts dans PH CI.

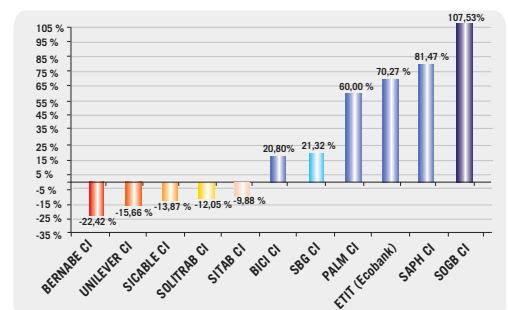
Evolution des indices - Juin 2009



Valeurs des échanges sectoriels - Juin 2009



Plus fortes baisses / hausses - Juin 2009



CGF BOURSE

ISO 9001

BUREAU VERITAS Certification



1^{ère} SGI Ouest africaine certifiée
ISO 9001 version 2000

Suite en page 3

THEME DU MOIS

POSTEFINANCES LANCE LE 1^{er} FONDS COMMUN DE PLACEMENT GRAND PUBLIC

POSTEFINANCES a lancé, le 26 juin dernier, la commercialisation du 1^{er} Fonds Commun de Placement (FCP) destiné au grand public, au Sénégal. Dénommé « FCP POSTEFINANCES HORIZON », ce nouveau produit de POSTEFINANCES, filiale de LA POSTE, sera consacré à la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières avec comme principal objectif l'élargissement de la gamme de produits d'investissement proposée aux institutionnels et au grand public, résidents ou non dans l'UEMOA, de leur permettre de profiter des opportunités que présente la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) tout en offrant une meilleure liquidité.

I - PRESENTATION GENERALE

Le FCP « POSTEFINANCES HORIZON » apparaît comme un instrument important de mobilisation de l'épargne et peut contribuer, de manière significative, à la diversification de l'offre de produits de placement sur le Marché Financier Régional.

Le FCP « POSTEFINANCES HORIZON » est un fonds mixte, de distribution qui a été créé sous l'initiative conjointe de POSTEFINANCES et de CGF GESTION qui en assure la gestion. Ce fonds est agréé par le CREPMF (Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers), l'organe de tutelle et de régulation du Marché Financier de l'UEMOA, sous le numéro FCP/08-003/NI-01 et est habilité à intervenir sur toute l'étendue du Marché Financier Régional. La Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) CGF BOURSE en est le dépositaire. Un Comité de suivi composé de représentants de POSTEFINANCES supervisera l'action de CGF GESTION.

Rappelons qu'un Fonds Commun de Placement est un OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) qui se définit comme une copropriété de valeurs mobilières constituée pour le compte d'un groupe de personnes ayant des objectifs d'investissement similaires. Lorsque nous investissons dans un Fonds Commun de Placement, notre argent est mis en commun avec celui de nombreux autres investisseurs et est confié à un professionnel, le gestionnaire, chargé de le placer sur le marché financier et de le fructifier. Dans notre zone (UEMOA), les OPCVM obéissent à la réglementation du CREPMF qui les agréé et les contrôle.

Le Fonds Commun de Placement propose ainsi des parts aux investisseurs proportionnellement aux montants apportés. C'est ce qui détermine une souscription, opération qui permet à un investisseur qui achète des parts de devenir membre du fonds. Ces investisseurs partagent ainsi les revenus, les frais du fonds proportionnellement

aux montants investis. Investir dans un fonds de placement est une façon simple, accessible et peu coûteuse de rentabiliser son argent.

Le prix de lancement de la part du FCP « POSTEFINANCES HORIZON », à la date du 26 juin 2009, est de 1 000 Fcfa (Mille Francs CFA).

II - SOUSCRIPTION ET RACHAT

2.1- Caractéristiques des parts

Désignation	: Part FCP « POSTEFINANCES HORIZON »
Emetteur	: FCP POSTEFINANCES HORIZON
Valeur Liquidative d'origine	: 1 000 Fcfa
Nombre de titres émis	: Non limité. L'arrêt ou la suspension de l'émission de nouvelles parts peut être prononcé à tout moment par CGF GESTION
Forme des titres	: Dématérialisés, au porteur
Prix de vente	: A la valeur liquidative de référence
Distribution (agents placeurs)	: POSTEFINANCES – CGF BOURSE

2.2 - Les modalités de souscription et de rachat

Les ordres de souscriptions (ou d'achat) sont matérialisés par un bulletin de souscription mis à la disposition des agents placeurs. Ce bulletin qui doit être signé par le souscripteur entraîne l'engagement d'achat irrévocable de ce dernier. Tout ordre d'achat accepté entraînera la constitution d'une provision d'un montant égal à la valeur liquidative de la part augmentée des droits d'entrée et multipliée par le nombre de parts souscrites. Les commissions de souscription ou frais d'entrée sont fixées à un forfait de 500 Fcfa et sont dues à POSTEFINANCES.

Les porteurs de parts du FCP ont le droit de demander à tout moment leur rachat par le Fonds. Les ordres de rachat doivent être transmis par l'intermédiaire d'un agent placeur à CGF BOURSE. Ces ordres doivent impérativement contenir la date et le nombre de parts dont le rachat est demandé. Les commissions de rachat ou frais de sortie s'élève à 1 500 Fcfa (forfait) et sont également dues à POSTEFINANCES.

Les souscriptions sont ouvertes à toute personne physique et morale résidente ou non de l'UEMOA. Il convient d'envisager le FCP « POSTEFINANCES HORIZON » comme un produit de placement ou d'investissement à moyen et long terme.

En effet, il est recommandé que le détenteur de parts de ce FCP les conserve sur une durée d'au moins de 2 ans pour pouvoir profiter pleinement des rendements offerts à travers ce placement.

2.3 - Qu'est-ce que la valeur liquidative (VL)

La valeur liquidative est la valeur de la part du fonds obtenue en divisant l'actif net par le nombre de parts en circulation. Elle est calculée de façon quotidienne, à l'exception des jours fériés. Dans ce dernier cas, elle est calculée le premier jour ouvré suivant.

2.4 - Fiscalité

Les revenus liés au FCP « POSTEFINANCES HORIZON » seront soumis à la fiscalité harmonisée en vigueur au sein de l'UEMOA, ou, à défaut, à la législation sénégalaise en vigueur. Le membre du FCP est invité à se renseigner auprès des distributeurs du fonds.

III - GARANTIE DE LIQUIDITE

POSTEFINANCES apporte une garantie de liquidité au FCP « POSTEFINANCES HORIZON » dont l'objet est de permettre à tout moment le rachat de parts détenues par les adhérents.

Enfin, il est important de préciser, toujours dans l'optique d'une gestion transparente et fiable, que la composition des actifs du FCP « POSTEFINANCES HORIZON » et la conformité de sa gestion avec son règlement et la réglementation du Marché Financier Régional en vigueur, feront l'objet d'une certification trimestrielle par le commissaire aux comptes.



POSTEFINANCES HORIZON

1^{er} Fonds Commun de Placement
grand public
au Sénégal

Bien placer

Dépositaire



Gestionnaire



Agrément CREPMF N° FCP/08-003 du 28/06/08

Suite Analyse boursière (page 1)

Le secteur « **Industrie** » réalise 21 125 actions négociées, soit 1,93% des transactions mensuelles du marché représentant 9,46% (187,29 millions de Fcfa) de la valeur globale des échanges. FILTISAC CI demeure le titre le plus actif totalisant 19 015 titres négociés, soit 90,01% du volume sectoriel. FILTISAC CI gagne 8,33%, à 3 250 Fcfa. Dans le même sillage, SIVOA CI et NESTLE CI progressent, respectivement, de 16,94%, à 8 800 Fcfa et 16,67%, à 56 000 Fcfa tandis que UNILEVER CI, SICABLE CI, SOLIBRA CI et SITAB CI perdent 15,66%, à 70 000 Fcfa, 13,87%, à 16 365 Fcfa, 12,05%, à 215 455 Fcfa et 9,88%, à 45 000 Fcfa. Il faut préciser que la période coïncide avec le détachement de plusieurs coupons, ce qui explique la plupart des baisses observées.

Le secteur « **Services Publics** » affiche 11 996 titres échangés, soit 1,09% des transactions mensuelles du marché. Malgré ce faible volume, ce secteur représente plus de la moitié (59,7%, à 1,18 milliards de Fcfa) de la valeur totale des échanges mensuels du marché grâce toujours à l'action SONATEL. En effet, la seule société sénégalaise cotée à la BRVM totalise 10 697 titres échangés, soit 89,17% du volume sectoriel pour une valeur globale de 1,15 milliards de Fcfa, soit 57,91% de la valeur totale mensuelle du marché. Malgré ce poids prépondérant sur le marché, SONATEL reste stable à 106 000 Fcfa. De son côté, CIE CI offre une plus value mensuelle de 6,25%, à 17 000 Fcfa.

Les secteurs « **Distribution** » et « **Transports** » affichent encore de faibles volumes de transactions de 1 364 et 231 titres négociés ne représentant que 2,67% (52,79 millions de Fcfa) et 0,5% (9,96 millions de Fcfa) de la valeur mensuelle du marché. Malgré l'annonce, au début du mois de juin, d'un dividende net de 1 635 Fcfa, BERNABE CI poursuit sa chute et perd 22,42%, à 14 605 Fcfa. A contrario, les pétroliers TOTAL CI et SHELL CI progressent de 19,25%, à 96 000 Fcfa et 11%, à 16 650 Fcfa, respectivement, tandis que CFAO CI recule de 7,5%, à 27 735 Fcfa. Au niveau du secteur « Transport », l'ensemble des transactions (231 actions) concerne le titre BAL CI (Ex SDV-SAGA CI) dont le cours affiche un léger repli mensuel de 0,98%, à 43 050 Fcfa.

Le **marché obligataire** totalise, sur le mois de juin, 10 152 titres négociés pour 100 487 090 Fcfa. Les plus gros volumes de transactions ont porté sur les lignes suivantes :

- « CAA Bénin 6% 2007-2012 » : 4 023 titres échangés à 9 900 Fcfa le 04 juin, soit une valeur totale de 39 827 700 Fcfa.
- « BIDC 5,60% 2006-2013 » : 1 500 titres transigés à 10 000 Fcfa le 12 juin, soit un montant global de 15 000 000 de Fcfa.

ANNONCES

• Evénements sur valeurs (ESV)

(Fcf)

Date	Ligne obligataire	Type de placement	Evénement	Remb. de capital	Intérêts à payer	Annuité totale
07 juin 2009	ONATEL 6,65% 2005-2011	Public	Paiement intérêts annuels et remboursement partiel du capital	4 000 000 000	750 120 000	4 750 120 000
10 juin 2009	ECOBANK Burkina 6,25% 2007-2012	Privé	Paiement intérêts annuels	0	73 437 500	73 437 500
	Côte d'Ivoire TELECOM 6,5% 2007-2012		Paiement intérêts semestriels et remboursement partiel du capital	937 500 000	238 875 000	1 176 375 000
03 juillet 2009	SOTRA 6,80% 2007-2012	Public	Paiement intérêts annuels et remboursement de capital	2 040 000 000	521 587 200	2 561 587 200
10 juillet 2009	CEB 6,50% 2003-2010			5 333 333 333	693 638 000	6 026 701 333
15 juillet 2009	PAD 6,50% 2004-2011			3 750 000 000	687 375 000	4 437 375 000
25 juillet 2009	Etat du Sénégal 5,5% 2005-2010			11 250 000 000	1 237 500 000	12 487 500 000
05 Août 2009	TPCI 6,50% 2006-2009			84 200 000 000	5 473 000 000	89 673 000 000

• Assimilation nouvelles actions BOA Niger

Le paiement des dividendes de l'exercice 2008 de BOA Niger ayant intervenu le 16 juin, les 41 000 nouvelles actions BOA Niger, issues de l'augmentation de capital par incorporation des réserves, sont assimilées aux anciennes actions depuis le 17 juin 2009. En conséquence, la ligne de cotation du titre BOA Niger Nouvelle action a été supprimée de la cote de la BRVM.

• Certification ISO 9001 version 2008 de 3 filiales du Groupe SONATEL (Sénégal) par l'AFAQ.

Le Groupe SONATEL, à travers ses filiales, Sonatel SA, Sonatel Multimédia et Sonatel Mobiles a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par la Certification ISO 9001 version 2008 par l'AFAQ (Association Française de l'Assurance Qualité), selon un communiqué publié par l'opérateur historique de télécommunication du Sénégal.

L'attestation de qualité a été obtenue pour les activités suivantes :

- Etudes, conception, réalisation et maintien en conditions opérationnelles d'infrastructures réseau pour l'accès à la téléphonie Mobile (y compris traitement des signalisations clients, optimisation qualité et fluidité des communications), à la téléphonie fixe, au transfert IP et au transit Internet et haut débit.
- Fourniture, au réseau de distribution Orange, de solutions de téléphonie Mobile et de services associés.
- Etude, commercialisation directe et/ou fourniture au réseau Orange de solutions et services Internet et Multimédia à valeur ajoutée sur ADSL et téléphonie Mobile.
- Production des informations financières et comptables et pilotage des risques et du contrôle interne.

• Projet de fusion par voie d'absorption de PH CI par PALM CI.

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 16 juin 2009 et établi à Abidjan, a été initié un projet de fusion par voie d'absorption de la société PH CI par la société PALM CI en vertu duquel la première ferait apport à la seconde de la totalité de son actif évalué à 5 541 679 947 Fcfa à charge pour

la société PALM CI d'endosser la totalité du passif de la société PH CI évalué à 2 660 701 689 Fcfa, soit un apport net de 2 880 978 258 Fcfa, déterminé sur la base des valeurs comptables au bilan à la date du 31 décembre 2008.

Le rapport d'échange des droits sociaux s'établit à six (06) actions PALM CI pour sept (07) actions PH CI, ce qui conduirait, en principe :

- à l'émission de 342 857 actions nouvelles d'un montant de 2 640 Fcfa de valeur nominale chacune de PALM CI, société absorbante, à remettre aux actionnaires de PH CI, société absorbée,
- à une augmentation du capital de PALM CI d'un montant de 905 142 857 Fcfa par création de 342 857 actions d'une valeur nominale de 2 640 Fcfa chacune. Le capital de la société PALM CI serait ainsi porté de 19 501 154 640 Fcfa à 20 406 297 497 Fcfa.
- à la constitution d'une prime de fusion s'élevant à 1 975 835 401 Fcfa.

Le patrimoine de la société absorbée devant être dévolu dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion, toutes les opérations réalisées par la société PH CI, à compter du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens apportés.

Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés participantes et par les autorités de tutelle.

• L'Etat de Côte d'Ivoire émet un emprunt obligataire de 60 milliards de Fcfa

Le Trésor Public de l'Etat de Côte d'Ivoire a lancé, depuis le 02 juillet 2009, un emprunt obligataire, par appel public à l'épargne, d'un montant indicatif de 60 milliards de Fcfa, sur 5 ans, au taux d'intérêt net de 6,95%. Dénommé « TPCI 6,95% 2009-2014 », cet emprunt est assorti d'une offre publique volontaire d'échange permettant aux porteurs des obligations « TPCI 6,50% 2006-2009 » d'échanger leurs titres contre ceux dudit nouvel emprunt. La clôture de la période de souscription, initialement prévue le 14 juillet, a été prorogée jusqu'au 31 juillet 2009 inclus.

Marketing & Communication	Oumar DEME	(221) 33 849 03 97
Opérations Boursières	Ndèye Khady DIACK	(221) 33 849 03 88
Front Office	Joséphine Odile DIOH CAMPAL	(221) 33 849 03 99
Chargée de Clientèle & Négociation	Oumou Kalsome DIOM	(221) 33 849 03 95
Gestion des Actifs (CGF Gestion)	Astou DIOP	(221) 33 849 03 92

12, rue Saint-Michel, BP 11 516 Dakar - Tél. : (221) 33 849 03 99 - Fax (221) 33 823 38 99 - E-mail : cgfbrvm@orange.sn - Site web : www.cgfbourse.com